

Le treize mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE, François THABUIS.

Absents (excusés) : Sandrine BLANCHIN a donné pouvoir à Vincent PASQUIER
Laurent GEVAUX a donné pouvoir à Monique BARDET
Denis Zuccone a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 ;

- **Urbanisme** : Suivi des dossiers ;

2/ **Foncier** : Achat d'une parcelle au chef-lieu ;

3/ **Personnels** : Mandat auprès du Centre de Gestion FPT 74 pour le lancement d'une procédure de marché public en vue de souscrire un contrat d'assurance dans le cadre de Protection Sociale Complémentaire Prévoyance des agents - période : 2027-2032.

4/ **Finances** :

- Vote des subventions aux associations ;
- Vote du taux des taxes locales ;
- Approbation des comptes financiers uniques 2025 ;
- *Affectation des résultats 2025* ;
- Vote des budgets primitifs 2026 ;
- Informations et questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Janvier 2026 :

Le Maire soumet aux membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 pour approbation.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

2/ Foncier : Achat d'une parcelle au chef-lieu ;

**Objet : TERRAIN CHEF-LIEU - PROMESSE D'ACHAT Madame TARDIVEL. DEL_2026_014
ANNULE ET REMPLACE DEL_2025_022**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'acquérir la parcelle de terrain de Madame TARDIVEL, dans le cadre de l'opération « Cœur du village », afin de permettre un accès à l'aire de jeux depuis le domaine public.

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Il s'agit de la parcelle n° 2682 pour une surface de 5 m².
Le prix est fixé à 100 € les 5 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle n°2682 propriété de Madame TARDIVEL située au chef-lieu d'une contenance de 5 m² au prix de 100 €.
- **ACCEPTE** de payer tous les frais afférents à cette acquisition.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

3/ Personnels : Mandat auprès du Centre de Gestion FPT 74 pour le lancement d'une procédure de marché public.

DEL_2026_015	Mandat auprès du Centre de Gestion FPT 74 pour lancement d'une procédure de marché public en vue de souscrire un contrat d'assurance dans le cadre de Protection Sociale Complémentaire Prévoyance des agents via le Centre de Gestion FPT 74. Période : 2027-2032. Lancement d'une procédure de marché public par le Centre de Gestion FPT 74.
--------------	--

Monsieur Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité pour la collectivité de faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie (CDG FPT 74) le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le CDG FPT 74 peut souscrire de tels contrats pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Conseillers en exercice : 10 Conseillers présents : 08 Conseillers votants : 10 <u>Résultats des votes</u> Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00
--

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vu les articles L827-1 et suivant du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du CDG FPT 74 du 29/09/2025 ;

Décide :

La collectivité charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Convention de participation prévoyance :

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Incapacité, Invalidité, Décès, Minoration de retraite, Rente éducation.

Cette convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de la convention : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

4 / FINANCES

Objet : : Subventions aux associations année 2026 - DEL 2026_016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des subventions allouées à diverses associations locales ou d'utilité publique en 2025 et demande à l'Assemblée de fixer le montant des subventions à allouer à ces organismes pour l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

FIXE comme suit le montant des subventions allouées aux organismes suivants :

Club Les Montagnards	300,00 €
USEP SERRAVAL LE BOUCHET (coopérative)	460,00 €
USEP SERRAVAL LE BOUCHET	150,00 €
Sou des Ecoles	300,00 €
Association Touristique du Charvin	300,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	300,00 €
L'Amicale des jeunes	300,00 €
La farandole	13 500,00 €
Total	15 610,00 €

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Objet : EXERCICE 2025 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE ALPAGES. DEL 2026_017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Alpages ;

Vu la note d'information budgétaire jointe en annexe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	59 934.07 €	17 000.00 €	76 934.07 €
	Recettes réalisées (1)	B	10 706.00 €	17 020.06 €	27 726.06 €
	Restes à réaliser	C	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	90 023.32 €	59 861.32 €	149 884.64 €
	Dépenses réalisées (1)	E	43 590.97 €	5 009.20 €	48 600.17 €
	Restes à réaliser	F	- €	- €	- €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 32 884.97 €	12 010.86 €	- 20 874.11 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	30 089.25 €	42 861.32 €	72 950.57 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	- 2 795.72 €	54 872.18 €	52 076.46 €
Différence entre les réalisations sur titres et les réalisations sur mandats	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	- 2 795.72 €	54 872.18 €	52 076.46 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Alpages ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : EXERCICE 2025 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DE L'EAU. DEL_2026_018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
 Vu le Code des juridictions financières ;
 Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;
 Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
 Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe de l'eau ;
 Vu la note d'information budgétaire jointe en annexe ;

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	241 969.43 €	66 898.00 €	308 867.43 €
	Recettes réalisées (1)	B	54 889.46 €	68 344.09 €	123 233.55 €
	Restes à réaliser	C	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	310 013.10 €	92 323.49 €	402 336.59 €
	Dépenses réalisées (1)	E	100 239.83 €	65 450.75 €	165 690.58 €
	Restes à réaliser	F	- €	- €	- €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 45 350.37 €	2 893.34 €	- 42 457.03 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	68 043.67 €	25 425.49 €	93 469.16 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	22 693.30 €	28 318.83 €	51 012.13 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	22 693.30 €	28 318.83 €	51 012.13 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

- APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe de l'eau ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : EXERCICE 2025 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL. DEL_2026_019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
 Vu le Code des juridictions financières ;
 Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;
 Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
 Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal ;
 Vu la note d'information budgétaire jointe en annexe ;

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	518 058.60 €	468 123.73 €	986 182.33 €
	Recettes réalisées (1)	B	422 118.69 €	496 352.69 €	918 471.38 €
	Restes à réaliser	C	3 945.00 €	- €	3 945.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	559 648.37 €	564 241.93 €	1 123 890.30 €
	Dépenses réalisées (1)	E	533 748.52 €	428 593.20 €	962 341.72 €
	Restes à réaliser	F	13 362.09 €	- €	13 362.09 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	- 111 629.83 €	67 759.49 €	- 43 870.34 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	41 589.77 €	96 118.20 €	137 707.97 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	- 70 040.06 €	163 877.69 €	93 837.63 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- 9 417.09 €	- €	- 9 417.09 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	- 79 457.15 €	163 877.69 €	84 420.54 €

Le Conseil Municipal,

(1) Les produits réalisés et les dépenses effectuées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget principal ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : EXERCICE 2026 - BUDGET ANNEXE ALPAGES - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025. DEL_2026_020

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération en date du 13/03/2026, portant sur le vote du Compte Financier Unique du budget annexe de l'alpage pour l'exercice 2025 ;
 Vu la proposition d'affectation des résultats ci-dessous :

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Au vu des résultats

Résultat clôture de l'exercice 2025 - FONCTIONNEMENT 54 872,18 €
 COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN SEANCE N°02 DU 13 MARS 2026

Résultat clôture de l'exercice 2025 INVESTISSEMENT	-2 795,72 €
RESTE A REALISER 2026 - Solde	0,00 €

Affectation du résultat

Résultat d'investissement (001)	-2 795,72 €
Affectation en réserves (1068)	2 795,72 €
Réserves réglementées (1064)	0,00 €
Résultat de fonctionnement (002)	52 076,46 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'investissement (001)	-2 795,72 €
Affectation en réserves (1068)	2 795,72 €
Réserves réglementées (1064)	0,00 €
Résultat de fonctionnement (002)	52 076,46 €

**Objet : EXERCICE 2026 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025.
DEL_2026_021**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 13/03/2026, portant sur le vote du Compte Financier Unique du budget Annexe de l'eau pour l'exercice 2025 ;

Vu la proposition d'affectation des résultats ci-dessous :

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents :-08
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Au vu des résultats

Résultat clôture de l'exercice 2025 - FONCTIONNEMENT	28 318,83 €
Résultat clôture de l'exercice 2025 INVESTISSEMENT	22 693,30 €

Affectation du résultat

Résultat d'investissement (001)	22 693,30 €
Affectation en réserves (1068)	0 €
Résultat de fonctionnement (002)	28 318,83 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'investissement (001)	22 693,30 €
Affectation en réserves (1068)	0 €
Résultat de fonctionnement (002)	28 318,83 €

**Objet : EXERCICE 2026 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025.
DEL_2026_022**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 13/03/2026, portant sur le vote du Compte Financier Unique du budget Principal pour l'exercice 2025 ;

Vu la proposition d'affectation des résultats ci-dessous :

Au vu des résultats

Résultat clôture de l'exercice 2025 - FONCTIONNEMENT	163 877,69 €
Résultat clôture de l'exercice 2025 INVESTISSEMENT	-70 040,06 €

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents :-08
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

- Solde des restes à réaliser	- 9 417,09 €
-	
- Affecta	
- tion du résultats	
- Résultat d'investissement (001)	-70 040,06 €
- Affectation en réserves (1068)	79 457,15 €
- Résultat de fonctionnement (002)	84 420,54 €
-	
- Le Conseil Municipal,	
- Après en avoir délibéré,	
- - DECIDE d'affecter le résultat comme suit :	
- Résultat d'investissement (001)	-70 040,06 €
- Affectation en réserves (1068)	79 457,15 €
- Résultat de fonctionnement (002)	84 420,54 €
-	

Objet : EXERCICE 2026 - BUDGET ANNEXE ALPAGES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DEL_2026_023

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents :-08
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Vu la délibération en date du 13/03/2026 portant sur l'approbation du Compte financier unique du budget annexe Alpages ;

Vu la délibération en date du 13/03/2026, approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe Alpages ;

Vu la proposition de budget primitif pour l'exercice 2026 jointe en annexe de la présente délibération ;
Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 du Budget Annexe Alpages :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
11 Charges à caractère général	4 720.81 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	52 076.46 €
12 Charges de personnel	5 023.47 €	75 Autres produits de gestion courante	17 301.00 €
23 Virement à la section d'investissement	54 872.18 €		
65 Autres charges de gestion courante	3 501 €		
66 Charges financières	1 260.40 €		
TOTAL	69 377.46 €	TOTAL	69 377.46 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
001 Déficit reporté	2 795.72 €	021 Virement de la section de fonctionnement	54 872.18 €
16 Remboursements d'emprunts	12 400 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 795.72 €
21 Immobilisations corporelles	57 260.40 €	13 Subventions d'investissement	7 908.08 €
23 Immobilisations en cours	10 000.00 €	23 Immobilisation en cours	13 180.14 €
		024 Produit de cession d'immobilisation	3 700.00 €
TOTAL	82 456.12 €	TOTAL	82 456.12 €

Le budget primitif est plus amplement détaillé en annexe jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget Annexe Alpages 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Objet : EXERCICE 2026 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
DEL_2026_024**

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 10
Résultats des votes
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Vu la délibération en date du 13/03/2026 portant sur l'approbation du Compte financier unique du budget annexe de l'eau ;

Vu la délibération en date du 13/03/2026, approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau ;

Vu la proposition de budget primitif pour l'exercice 2026 jointe en annexe de la présente délibération ;

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 du Budget Annexe de l'eau :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
11 Charges à caractère général	23 770.00 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	28 318.83 €
12 Charges de personnel	15 000.00 €	70 Redevance - vente d'eau	60 850.00 €
23 Virement à la section d'investissement	15 475.89 €	75 Autres produits de gestion courante	1 339.06 €
65 Autres charges de gestion courante	400.00 €	042 Immo subventions	5 088.00 €
67-68 Titres annulés/provisions	200.00 €		
014 Redevances	5 850.00 €		
042 Dotations aux amortissements	34 900.00 €		
TOTAL	95 595.89 €	TOTAL	95 595.89 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
040 Immobilisations subventions	5 088.00 €	001 Excédent antérieur reporté	22 693.30 €
21 Immobilisations corporelles	32 038.84 €	021 Virement de la section de fonctionnement	15 475.89 €
23 Immobilisations en cours	56 842.16 €	13 Subventions d'investissement	8 219.39 €
		13 Subventions d'investissement	12 680.43 €
		040 Amortissements	34 900.00 €
TOTAL	93 969.00 €	TOTAL	93 969.00 €

Le budget primitif est plus amplement détaillé en annexe jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget Annexe de l'eau 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Objet : EXERCICE 2026 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
DEL_2026_025**

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 10
Résultats des votes
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Vu la délibération en date du 13/03/2026 portant sur l'approbation du Compte financier unique du budget annexe de l'eau ;

Vu la délibération en date du 13/03/2026, approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau ;

Vu la proposition de budget primitif pour l'exercice 2026 jointe en annexe de la présente délibération ;

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 du Budget principal :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
023 Virement section d'investissement	52 405.79 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	84 420.54 €
011 Charges à caractère général	176 980.00 €	6419-013 Remboursement sur charges de personnel	7 900.00 €
012 Charges de personnel	164 600.00 €	70 Produits de gestion courante	47 500.00€
014 Atténuation de produits	18 900.00 €	73 Impôts et taxes	304 051.20 €
65 Autres charges de gestion courante	104 164.28 €	74 Dotations/participations	78 403.73 €
66 charges financières	10 300.00 €	75 Autres produits de gestion courante	18 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €	77 Produits exceptionnels	500.00
68 Provisions	400.00 €		
6811-042 Dotations aux amortissements	12 025.40 €		
TOTAL	540 775.47 €	TOTAL	540 775.47€

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
001 Déficit reporté	70 040.06 €	021 Virement à la section fonctionnement	52 405.79 €
16 Remboursements d'emprunts	30 500.00 €	10 Dotations	70 607.83 €
204 Subventions d'équipement versés	10 000.00 €	1068 Excédent de fonctionnement	79 457.15 €
21 Immobilisations corporelles	19 000.00 €	13 Subventions d'investissement	71 945.00 €
23 Immobilisations en cours	170 901.11 €	16 Emprunt	30 000.00€
27 Autres immobilisations financières	16 000.00 €	28-040 Amortissements	12 025.40 €
21/041 Intégrations frais d'étude	4 000.00 €	21/041 Intégrations frais d'étude	4 000.00 €
TOTAL	320 441.17 €	TOTAL	320 441.17 €

Le budget primitif est plus amplement détaillé en annexe jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget Principal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de

7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le treize mars deux mille vingt-six.

Le Maire,
Franck PACCARD

Le secrétaire de séance,
Denis Zuccone

Delibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 26/03/2026
- de sa publication le 26/03/2026

Le Maire,
Franck PACCARD